

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Rapport économique	33	6. Mouvement syndical international	
2. Le travail des femmes dans l'industrie	36	a) Ouvriers chinois	41
3. Mouvements	37	b) Amérique du Nord	42
4. Congrès des fédérations syndicales: La Fédération des travailleurs de l'alimentation	40	c) L'organisation syndicale en Autriche, en 1909	43
		d) Les organisations syndicales en Italie.	44

Rapport économique.

Administration publique.

Le résultat financier de l'administration des postes de 1909 a été très favorable. Il y a eu 606,000 fr. de recettes en plus et 2,430,000 fr. de dépenses en moins que ce qui avait été prévu au budget. Le bénéfice net s'élève à 3,735,000 fr. au lieu de 760,300 fr. prévu dans le budget pour 1909. Ainsi, en faisant la déduction des gratifications au personnel des postes pour le renchérissement de la vie, gratifications qui figurent non pas dans les comptes des postes, mais dans l'administration générale de la Confédération, il reste encore un bénéfice net de 1,204,000 fr.

Les recettes douanières de la Confédération sont de nouveau en hausse sur les années précédentes comme on peut s'en rendre compte par la comparaison suivante :

Recettes douanières de la Confédération

(Valeur en millions de francs)

	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Janvier	3,11	3,76	4,91	5,08	4,54	5,29
Février	4,30	3,68	5,03	5,58	5,02	5,60
Mars	4,93	4,67	6,—	6,28	6,30	—
Avril	4,74	4,40	6,26	5,89	6,—	—
Mai	4,97	4,99	6,02	5,84	6,09	—
Juin	4,50	5,05	5,72	5,60	6,—	—
Juillet	4,71	5,23	5,84	5,36	5,61	—
Août	4,73	5,18	5,90	5,18	5,63	—
Septembre	5,10	5,54	5,88	5,97	6,44	—
Octobre	5,60	6,50	7,06	6,86	7,62	—
Novembre	5,77	5,93	6,38	5,72	6,75	—
Décembre	11,03	7,17	7,30	6,88	8,35	—
	63,5	62,1	72,3	70,3	74,39	—

Quant aux chemins de fer fédéraux il en a déjà été question dans un précédent rapport (voir No 1 de la Revue). Nous donnerons ici les chiffres concernant les transports et les résultats de l'administration des chemins de fer fédéraux pour le mois de janvier.

Les chemins de fer fédéraux ont transporté dans le courant du mois de janvier 1910 environ 6,274,000 voyageurs et 811,000 tonnes de marchandises. Les recettes de transport se sont élevées à 11,297,000 fr. Le total des recettes des chemins de fer fédéraux se monte à 11,663,000 francs et le total des dépenses à 8,787,000 fr., il y a donc un excédent de recettes de 2,876,000 francs pour le mois de janvier 1910, soit 389,030 francs en plus que l'excédent de recettes du mois de janvier 1909. Les dépenses étaient de 130,391 francs plus élevées que celles du mois de janvier 1909.

Nous pouvons donc constater que l'Etat, respectivement les administrations publiques n'ont pas trop souffert de la crise et que la situation financière s'améliore rapidement. Cela n'empêche pas nos grands législateurs et hommes d'Etat de crier à la débâcle quand on réclame les sommes nécessaires pour le service d'assurance contre la maladie, les accidents ou les effets du chômage. Les lois sur la protection ouvrière, aussi bien que l'amélioration des traitements ou salaires des travailleurs de l'Etat (cheminots et ouvriers des ateliers militaires), sont ou estropiés et sabotés ou renvoyés aux Calendes grecques.

Par contre, on a de nouveau 16 millions de trop pour changer les fusils et 6 ou 7 millions pour les forteresses. L'impôt indirect prélevé sur le public par les services administratifs, sera de nouveau gaspillé pour le militarisme, à moins que la classe ouvrière suisse arrive à exercer une influence politique assez puissante pour empêcher une bonne fois toutes ces manipulations.

Et ce que le militarisme et les traitements des hauts fonctionnaires n'avaient pas, on le partage avec les gros paysans, qui ne se fatigueront jamais de réclamer leur part au butin que rapporte surtout le tarif douanier aux frais du public consommateur.

Par contre, on promet à la population un nouveau renchérissement de la vie. Actuellement,